Feuille de route pour la transition énergétique en Île-de-France

Services de l'État – ADEME

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'année 2024 est marquée par la déclinaison régionale de différents dispositifs nationaux :

- *la mise en œuvre de la **loi d'accélération des énergies renouvelables**, avec notamment la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables par les collectivités ;*
- *la mise en place du **comité régional de l'énergie**, en charge de proposer des objectifs de développement des énergies renouvelables et de veiller à leur mise en œuvre sur le territoire ;*
- *les **COP régionales**, pour territorialiser la planification écologique établie au niveau national en associant l'ensemble des parties prenantes ;*
- *le **Fonds vert**, doté de 2,1 milliards d'euros sur 2024, pour accompagner les collectivités dans leur transition écologique.*

Des exercices régionaux de planification sont également en cours, avec :

- *la révision du **Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie** (SRCAE), co-élaboré par l'État et le Conseil régional ;*
- *la finalisation de la révision du **Plan de protection de l'atmosphère** pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, autre enjeu majeur en Île-de-France.*

La présente feuille de route, instaurée en 2020 et actualisée annuellement, organise et structure l'action opérationnelle des services et opérateurs de l'État franciliens (DRIEAT, DRIHL, DRIAAF, DDT, ADEME) autour des trois grandes priorités franciliennes pour la transition énergétique : la rénovation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et le passage à une mobilité propre.

Accélérons la transition énergétique en Île-de-France

L'Île-de-France, c'est :

- 18 % de la population française
- 11 % de la consommation d'énergie nationale
- 9 % des émissions de gaz à effet de serre nationales

Les priorités pour accélérer la transition énergétique :

BÂTIMENT

Rénover thermiquement tous les bâtiments d'avant 1990

678 millions de m² de bâtiments en Île-de-France

66 % de la consommation énergétique finale

MOBILITÉS

Passer à une mobilité sobre et à faibles émissions

40 millions de déplacements quotidiens

21 % de la consommation énergétique finale

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Développer les énergies renouvelables par les réseaux de chaleur et leur verdissement

388 400 logements raccordables aux réseaux existants

Potentiels exceptionnels de chaleur fatale et géothermie

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Mobiliser tous les territoires et acteurs

Diffuser les données et connaissances

Faciliter l'accès aux financements

Un autre enjeu majeur à considérer :

QUALITÉ DE L'AIR

Réduire les pollutions atmosphériques, principalement dues au trafic routier et au chauffage au bois

8 000 morts par an liées à la pollution de l'air

Sommaire

Éléments de diagnostic.....7

Bilan 2023.....11

Transition énergétique des bâtiments.....13
Priorités franciliennes.....14
Focus : la transition énergétique des bâtiments de l'État.....15
Quelques exemples d'actions 2024.....17

Développement des énergies renouvelables et de récupération.....19
Priorités franciliennes.....20
Quelques exemples d'actions 2024.....21

Transition énergétique des mobilités.....23
Priorités franciliennes.....24
Quelques exemples d'actions 2024.....25

Accompagnement des territoires.....27
Priorités franciliennes.....28
Quelques exemples d'actions 2024.....29

Éléments de diagnostic
Une dynamique engagée, à amplifier

Une transition énergétique à adapter à un territoire contrasté

18 % de la population française sur 2 % du territoire national (région la plus peuplée de France avec 12,3 millions d'habitants)

678 millions de m² de bâtiments, 6,13 millions de logements

40 millions de déplacements quotidiens, dont 34 % en voiture ou deux-roues motorisées

77 % du territoire couvert par des **espaces naturels, agricoles ou forestiers**

Une énergie consommée majoritairement importée et d'origine fossile, principalement destinée au chauffage des bâtiments

86 % d'énergie importée

65 % d'énergie consommée d'origine fossile

66 % des consommations liées au secteur du bâtiment essentiellement pour la couverture des besoins en chauffage

Évolution des consommations
(en énergie finale, corrigées du climat)

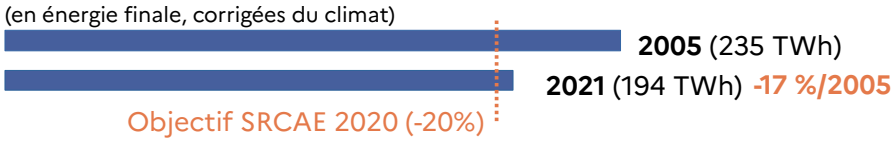

→ Des consommations **en baisse** mais pas à la hauteur **des objectifs du SRCAE.**

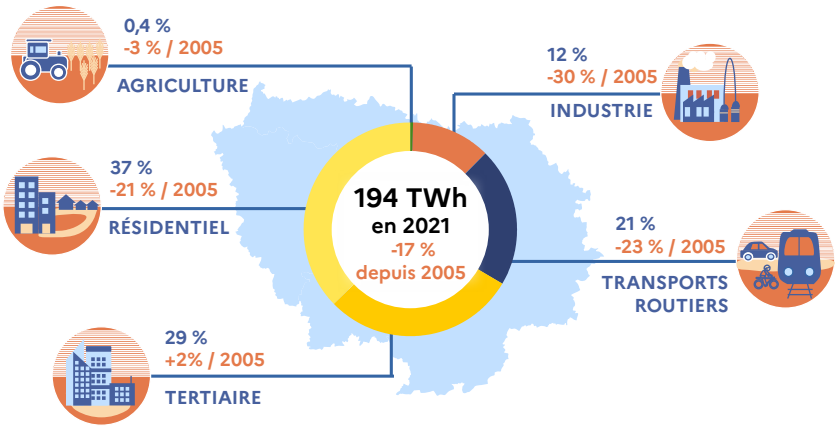

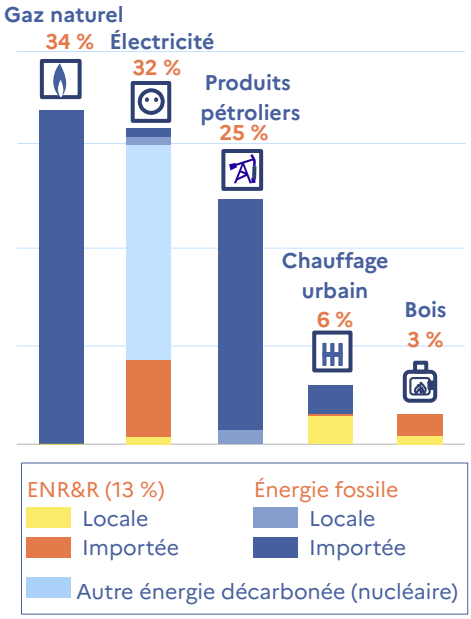

Données AIRPARIF pour le ROSE, pour l'année 2021 (2024)

Des émissions de gaz à effet de serre en baisse dans tous les secteurs depuis 2005

9 % des émissions de gaz à effet de serre **nationales**

24 % de diminution depuis 2005

46 % des émissions sont liées au secteur du **bâtiment**

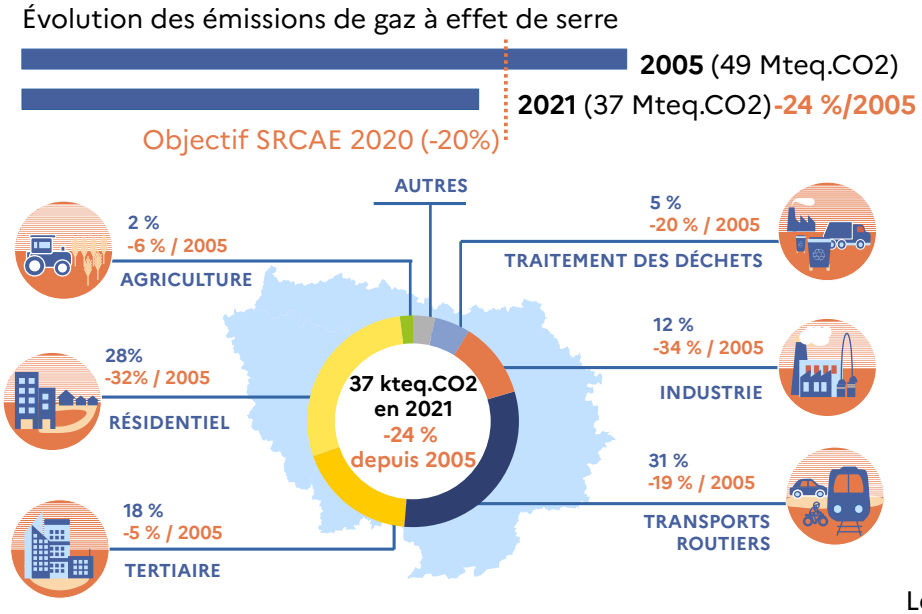

Données AIRPARIF pour le ROSE, pour l'année 2021 – scopes 1 & 2 (2024).

Le SRCAE visait l'objectif du "**3 fois 20**" en 2020 : 20% de réduction des consommations énergétiques, 20% de réduction des émissions de GES, une part de 20% d'ENR&R dans les consommations. En matière de réduction de GES, cet objectif du 3x20 est atteint.

Toutefois, le SRCAE précisait aussi que si l'objectif de réduction de 20% des consommations était atteint, les émissions de GES diminueraient de 28 %.

Cet objectif plus ambitieux de 28% n'a pas été atteint.

Le bâtiment est le secteur le plus émetteur, suivi par les transports routiers.

Une production locale d'énergie limitée, malgré un potentiel remarquable pour la chaleur renouvelable

9 % des consommations énergétiques couvertes par la **production locale d'énergie renouvelable et de récupération**

89 % part de la chaleur dans la production locale d'énergie renouvelable et de récupération

55 % d'énergie renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur franciliens

6 % de l'électricité consommée produite localement, issue à 55 % d'installations thermiques à combustibles fossiles

0,5 % du gaz consommé produit localement, par la **méthanisation**

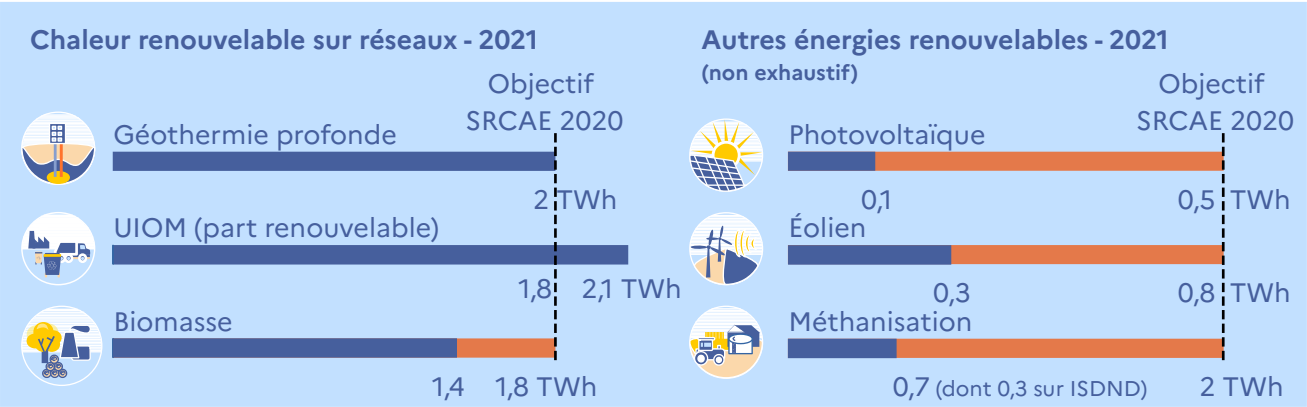

Données ROSE pour l'année 2021

Une dynamique en faveur de la transition énergétique enclenchée dans les territoires

41 plans climat air énergie territoriaux (PCAET) adoptés sur les 59 PCAET à réaliser (collectivités obligées)

9 PCAET en consultation, 9 en élaboration

(données janvier 2024)

47 contrats de relance pour la transition écologique, permettant aux collectivités d'intégrer la transition écologique comme axe transversal de leurs projets de territoire (protocoles d'engagement signés en 2021)

Le rythme d'élaboration des PCAET s'accélère depuis 2019.

La loi d'orientation des mobilités oblige désormais certains EPCI à intégrer dans leur PCAET un **plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques.**

Pour un état des lieux actualisé des PCAET franciliens, scannez le QR code ci-dessous ou cliquez ici.

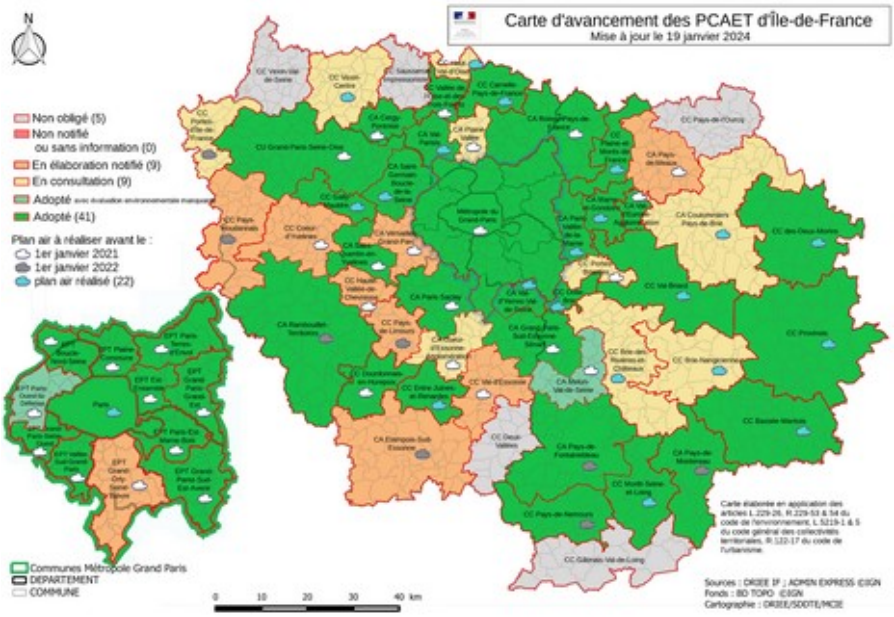

L'amélioration de la qualité de l'air, autre défi majeur à relever en Île-de-France

8 000 décès évitables par an liés à la pollution aux particules fines PM2,5 en Île-de-France

40 000 Franciliens exposés à des dépassements des seuils réglementaires de **NO2**

Principale source : **trafic routier**

100 % de la population exposée à des dépassements des recommandations OMS pour **les particules fines (2,5)**

Principale source : **chauffage au bois individuel**

Part de Franciliens exposés à un dépassement de valeur limite

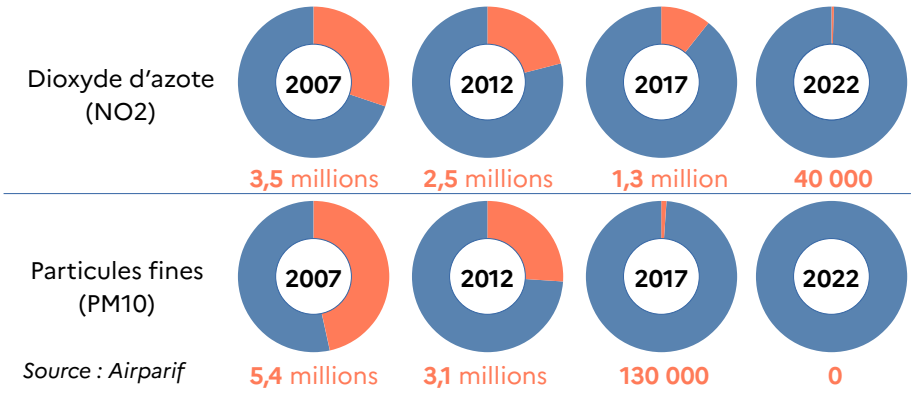

Source : Airparif

Une **amélioration significative** est observée, **mais** elle reste toutefois **insuffisante** pour respecter les valeurs limites réglementaires pour le NO2. Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire les seuils recommandés par l'OMS ne sont pas respectés.

Bilan 2023

81 % des 167 actions prévues par la feuille de route en 2023 ont été mises en œuvre.

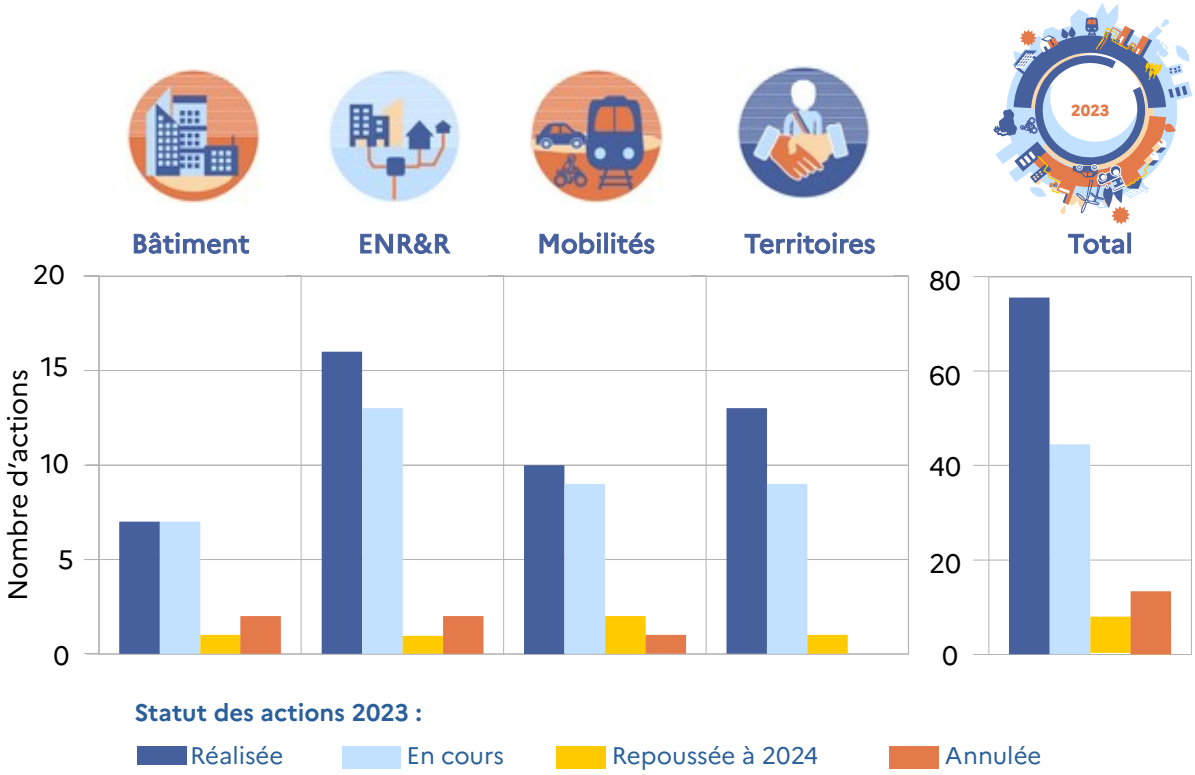

Retrouvez le bilan détaillé des actions 2023 en scannant le QR code ci-contre ou en cliquant ici.

Enjeux et priorités
Transition énergétique des bâtiments

L'Île-de-France compte **678 millions de m² de bâtiments** (tertiaires et résidentiels) et **6,1 millions de logements**.[1]

En 2021, la consommation de ces bâtiments s'élève à 129 TWh, principalement pour leur chauffage, ce qui représente **66 % de l'énergie totale consommée en Île-de-France**[2] (sans compter l'énergie utilisée pour les chantiers de construction ou rénovation). **46 % des émissions de gaz à effet de serre de la région** sont liées à l'usage des bâtiments.

La diminution et le verdissement des consommations énergétiques des bâtiments existants sont donc un objectif incontournable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la région et espérer limiter le réchauffement déjà à l'œuvre. Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la principale condition sur le bâtiment est d'**atteindre le niveau Bâtiment Basse consommation (BBC)** sur l'ensemble du parc.

De plus, 43 % des bâtiments franciliens sont concernés par une protection au titre de la préservation patrimoniale et à ce titre soumis à un avis des Architectes des Bâtiments de France[3]. **Concilier rénovation énergétique et prise en compte des contraintes patrimoniales** constitue un enjeu supplémentaire en Île-de-France.

Enfin, en plus de nous protéger du froid et de la pluie, les bâtiments franciliens devront s'adapter pour nous **protéger de la chaleur.** La transformation du parc bâti à opérer doit donc viser à la fois **l'atténuation du changement climatique,** par la limitation des émissions de gaz à effet de serre, **et l'adaptation à celui-ci.**

Cette transformation comporte également des **enjeux sociaux et économiques**, en permettant de :

- **réduire la facture énergétique** des ménages, entreprises et collectivités ;
- **développer un emploi local non délocalisable**.

[1]*source : Batistato, traitement DRIEAT d'après les fichiers fonciers MAJIC enrichis et la base éco-énergie tertiaire, CEREMA, millésime 2021*

[2]*source : données AIRPARIF pour le ROSE, pour l'année 2021 (2024)*

[3]*source : Patrimoine et transition énergétique en Île-de-France, DRAC et DRIEAT, novembre 2023*

Efficacité : la rénovation énergétique

Près de **45 % des consommations énergétiques des bâtiments franciliens servent à couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire.** Pour les logements cette part monte à 75 %.

Parmi les résidences principales, l'Île-de-France compte **22% de passoires énergétiques** (DPE F ou G) et **47 % de logements énergivores** (DPE E, F ou G), ce qui la place dans la situation la plus défavorable en France.

Sources : Fideli 2021 ; base DPE ADEME oct. 22-mars 23 ; Calculs SDES

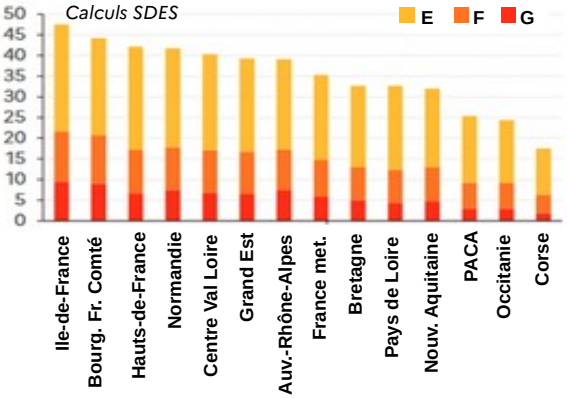

La rénovation énergétique constitue le principal levier pour réduire les consommations énergétiques franciliennes et atteindre un niveau BBC à terme pour tous les bâtiments.

→ Elle doit être **performante** (i.e. permettre **au moins un saut de classe énergétique DPE)** et **prévoir la protection contre les canicules.**

→ Elle **concerne tous les territoires et quasiment tous les bâtiments d'avant 1990.**

→ **Chaque segment de parc** (logement individuel, copropriété, parc social, bureaux, commerce, tertiaire public) **a ses spécificités** (mode de prise de décision, financement, enjeux techniques), et **doit donc disposer de dispositifs adaptés.**

Sobriété : le complément indispensable

Un mauvais usage du bâtiment peut réduire le gain espéré lors d'une rénovation.

Des actions de sobriété permettent des économies d'énergies significatives : maîtrise de la température extinction de l'éclairage ou baisse du chauffage en absence…

La **maîtrise des consommations électriques autres (hors chauffage et eau chaude sanitaire) est nécessaire dans le tertiaire,** où elles représentent 50 % des consommations d'énergie.

La sobriété s'entend également en termes de surfaces bâties : l'adaptation de la surface au juste besoin contribue à la baisse des consommations énergétiques et à la limitation de la pression sur les matériaux de construction et le foncier (politique ZAN).

Décarbonation et énergies renouvelables

La décarbonation du chauffage des bâtiments est le troisième levier pour l'atteinte de la neutralité carbone, avec notamment :
- la **disparition des chaudières fioul** au fur et à mesure de leur vieillissement
- l'**interdiction progressive d'installer du chauffage au gaz dans les bâtiments neufs**

Le raccordement au réseau de chaleur est encouragé dès lors qu'il est possible, avec comme alternative le recours aux PAC. La production de chaleur va donc profondément évoluer, nécessitant un accompagnement des consommateurs comme des professionnels.

Focus : la transition énergétique des bâtiments de l'État

Le parc immobilier des services déconcentrés de l'État en Île-de-France compte **1991 bâtiments** totalisant **2,12 millions de m²** de surface utile brute dont :

- **1087 bâtiments assujettis au décret tertiaire,** fixant des objectifs de réduction des consommations énergétiques de 40 %, 50 % et 60 % aux horizons 2030, 2040 et 2050 ;
- **83 bâtiments** considérés comme prioritaires au regard de leur consommation excessive.

La transition énergétique des bâtiments de l'État constitue donc un levier fort pour réduire ses consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées. Au-delà de l'impact énergétique, des **enjeux économiques** sont associés à la rénovation énergétique de ces bâtiments, avec la maîtrise de la dépense publique et la génération d'emploi local.

L'objectif du décret tertiaire appliqué au parc de l'État est porté au niveau régional par la stratégie énergétique et environnementale inscrite dans le schéma directeur immobilier régional (SDIR) 2023 – 2027.

Elle est mise en œuvre par **35 référents énergie** qui bénéficient d'un dispositif d'appui piloté par la Préfecture de région, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et la Mission régionale de la politique immobilière de l'État (MRPIE).

Pour atteindre les objectifs fixés par le décret tertiaire, l'ensemble des leviers d'actions suivants doit être mobilisé :

- accompagnement au changement des comportements ;
- pilotage et maintenance des équipements techniques, gros entretien et renouvellement ;
- rénovation lourde du bâti.

Les travaux sur les bâtiments bénéficient depuis plusieurs années d'un accompagnement financier soutenu au travers d'appels à projets ainsi que du **Plan de relance**. Le principe des appels à projets permet de garantir l'efficience des interventions et des dépenses engagées par l'État. Sur 2023-2024, 38 projets sont ainsi financés dans le cadre de l'appel à projets Résilience 2, visant la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments de l'État et de ses opérateurs, pour un montant de 5,76 M€.

Chantiers emblématiques engagés ou à venir sur le bâti État

Opération engagée

Densification / extension du site de la rue Miollis (Paris 15)

63 M€ sont consacrés aux travaux lourds de densification / extension du site de Miollis, qui accueillera en 2025 plusieurs administrations, notamment l'ensemble des agents de la DRIEAT, ceux de la DRIEETS et de la MIGT.

Ces travaux répondent aux objectifs de rationalisation des implantations de services de l'État et affichent une ambition environnementale forte. Le projet est labellisé « Bâtiment durable francilien » et certifié « Haute qualité environnementale ». **La réhabilitation de la partie existante permettra une réduction des consommations de 60 % par rapport à 2010** (label Bâtiment basse consommation Effinergie rénovation)**.**

Opération à venir

Projet de réhabilitation de la cité administrative de Melun

La préfecture porte le projet de densification, réhabilitation et rénovation énergétique de la cité administrative, estimé à 71,5 M€. Le projet inclut :
- la **rénovation globale** de tous les bâtiments ;
- la **mise aux normes** des bâtiments (notamment, pour la sécurité incendie) ;
- l'abandon du chauffage au gaz au profit du **raccordement à un réseau de chaleur urbain**, alimenté à 86 % par des énergies renouvelables et de récupération.

Le gain énergétique attendu est de 3,66 GWhef/an, avec une **réduction des émissions de gaz à effet de serre de 666 000 tonnes d'équivalent-CO2 par an**.

Quelques exemples d'actions 2024

Logements privés	
Mettre en œuvre le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov' au niveau régional, en œuvrant avec les collectivités à construire un service lisible, simplifié, compétent sur toutes les dimensions de l'habitat, couvrant l'intégralité de la région **Assurer le déploiement des aides financières MaPrimeRénov'Parcours accompagné et MaPrimeRénov'Copropriété**, en réalisant des actions de communication auprès des opérateurs, des collectivités, des syndics, des ménages et des professionnels (salons, courriers, presse, …) **Accompagner la mise en place du dispositif Mon Accompagnateur Rénov'** en Île-de-France, instruire les candidatures et mettre en place une animation du spécifique des MAR' franciliens	**DRIHL** **ANAH**
Tertiaire	
Accompagner la mise en place du dispositif éco-énergie tertiaire : - Rappeler l'obligation des assujettis à renseigner la base de données OPERAT de suivi des consommations énergétiques, pour améliorer la connaissance et veiller à l'application du décret éco-énergie tertiaire. - Inciter les différentes parties prenantes à conduire des actions de sensibilisation pour faire appliquer le décret **Accélérer la rénovation des bâtiments de l'État**, via la feuille de route transition énergétique des bâtiments de l'État	**DRIEAT** **DDT**
Transversal	
Sensibiliser les architectes en général et les ABF en particulier à la question de la rénovation énergétique des bâtiments et favoriser la rénovation des bâtiments en périmètre patrimonial.	**DRIEAT** **DRAC**

Retrouvez l'ensemble des actions en scannant le QR code ci-contre ou en cliquant ici.

Enjeux et priorités
Développement des énergies renouvelables et de récupération

Le développement du chauffage urbain alimenté par les énergies renouvelables et de récupération : un levier majeur pour verdir les consommations énergétiques franciliennes

Près de **45 % des consommations énergétiques franciliennes correspondent aux besoins en chaleur des bâtiments** (chauffage et eau chaude sanitaire).

Or les potentiels locaux de chaleur renouvelable et de récupération sont conséquents :

- **géothermie profonde** largement exploitable en Île-de-France ;
- nombreux gisements de **chaleur fatale** (UIOM, sites industriels, STEP, data centers…) ;
- recours possible à la **biomasse** quand la chaleur fatale et la géothermie ne sont pas mobilisables.

De plus, les milieux urbains denses sont propices à l'alimentation des bâtiments par des **réseaux de chaleur.**

En 2022 en Île-de-France, 135 réseaux de chaleur alimentent plus de **1,1 million d'équivalent-logements. Le taux d'ENR&R moyen (entrant) est de 55 %** [chaleur fatale (30 %), géothermie (11 %), biomasse (10 %), autres ENR&R (4 %)].

388 400 logements sont équipés d'un chauffage collectif au gaz ou fioul alors qu'un réseau de chaleur passe à moins de 150 m.

L'Île-de-France dispose également d'un potentiel important pour :

- L'alimentation des **besoins en chaleur des maisons individuelles et du petit collectif par des énergies renouvelables** : géothermie superficielle, pompes à chaleur, solaire thermique, bois énergie.

⚠ L'usage du bois énergie individuel contribue fortement à la pollution de l'air (particules fines). Pour limiter cette pollution, il convient de modérer les usages d'agrément et d'appoint et d'utiliser des équipements répondant au label flamme verte 7 étoiles ou équivalent pour l'usage du bois individuel en chauffage principal, en respectant les bonnes pratiques d'utilisation.

- La **méthanisation** : 0,7 GWh produits en 2021 (ISDND inclus) pour un potentiel maximal évalué à 5 TWh, avec des bonnes pratiques à diffuser pour limiter l'impact environnemental, et une acceptabilité à développer.

- La **production d'énergie électrique photovoltaïque et éolienne**, encore largement sous exploitée : 147 GWh ont été produits par le photovoltaïque en 2021 et 313 GWh par l'éolien, couvrant seulement 0,75 % de la consommation régionale d'électricité. Concernant le photovoltaïque le gisement est conséquent mais l'équilibre économique reste complexe. Concernant l'éolien, l'acceptabilité des installations reste à développer. Le gisement est contraint par des problématiques foncières, mais reste conséquent : 5 % du territoire n'est pas concerné par des contraintes réglementaires lourdes.

Priorités franciliennes

Réseaux de chaleur alimentés par les EnR&R

Déployer et optimiser les réseaux de chaleur

→ multiplier les raccordements des bâtiments aux réseaux de chaleur existants
→ développer les interconnexions de réseaux, l'extension de réseaux ou la création de nouveaux réseaux

Poursuivre le verdissement des réseaux de chaleur en respectant ENR'Choix :

1 / Chaleur fatale
Incinération des déchets, industrie, data-centers

2 / Géothermie
Potentiel exploitable partout en IDF, à différentes profondeurs

3 / Biomasse
Installations équipées de systèmes de dépollution de qualité

Chaleur renouvelable hors réseaux, gaz renouvelable

Géothermie de surface : **mieux faire connaître le potentiel de cette énergie, accessible partout** (utilisation de pompes à chaleur géothermiques)

Solaire thermique : **réhabiliter les installations existantes**

Bois énergie individuel et petit collectif : sensibiliser les particuliers et petits collectifs afin de **privilégier l'usage du bois énergie dans des équipements de qualité et en l'absence d'autres solutions de chauffage décarbonées** (pour limiter l'impact négatif sur la qualité de l'air)

Méthanisation : accompagner le développement de la méthanisation francilienne en **valorisant les meilleures pratiques et le lien avec les territoires**

Énergies électriques

Photovoltaïque

Accompagner le déploiement du photovoltaïque notamment **sur friches, ombrière et toitures en veillant aux enjeux de biodiversité et de patrimoine**

Éolien

Valoriser le potentiel en lien avec les territoires, en recherchant **une adéquation avec les contraintes environnementales et paysagères**

Quelques exemples d'actions 2024

Chaleur renouvelable	
Mettre en place des animateurs « chaleur renouvelable » pour accompagner les collectivités et les entreprises dans le développement de projets de chaleur renouvelable et de réseaux de chaleur (AMI ADEME) **Accompagner l'étude d'acquisition de données du sous-sol et de retraitement de lignes sismiques des années 80-90 pour développer la géothermie profonde sur l'ouest et le sud francilien** (GEOSCAN IDF) Porter via le Plan de protection de l'atmosphère des **actions pour diminuer les émissions de particules dues au chauffage au bois à l'échelle régionale**	**ADEME** **DRIEAT** **DRIAAF**
Énergies renouvelables électriques	
Établir et mettre en œuvre une feuille de route pour développer le photovoltaïque, dans la suite de l'étude sur les freins et leviers franciliens, en collaboration avec le Conseil régional et l'AREC **Financer des grappes d'études photovoltaïques en autoconsommation intégrant un angle citoyen**, en concertation avec Énergie Partagée IDF	**ADEME** **DRIEAT**
Transversal	
Mettre en place et réunir le Comité régional de l'énergie **Accompagner la mise en place des zones d'accélération de production des énergies renouvelables** et **préparer l'analyse de ces zones pour le Comité régional de l'énergie**	**DRIEAT** **UD, DDT**

Retrouvez l'ensemble des actions en scannant le QR code ci-contre ou en cliquant ici.

Enjeux et priorités
Transition énergétique des mobilités

L'Île-de-France compte **40,2 millions de déplacements quotidiens**, dont **34 % en voiture ou deux-roues motorisées** *(source : projet de Plan des mobilités en Île-de-France 2030 – données IDFM).*

Les transports routiers sont responsables au niveau régional de :

- **31 %** des émissions de **gaz à effet de serre** ;
- **16%** des émissions de **particules fines PM10** ;
- **16 %** des émissions de **particules fines PM2,5** ;
- **49 %** des émissions de **NOX**.

(données Airparif sur l'année 2019).

68 nouvelles stations et 200 km de réseaux ferrés supplémentaires sont en cours de création dans le cadre du Grand Paris Express.

Une dynamique forte en faveur du télétravail, des changements de comportement et des mobilités actives et nouvelles s'est enclenchée sous l'effet de la crise sanitaire.

Deux orientations sont clairement identifiées pour réduire durablement l'empreinte du secteur :

- la **réduction et l'optimisation de la circulation routière** (alternatives à l'autosolisme, aménagement du territoire pour limiter les besoins en mobilités, partage de la voirie au profit des modes les plus vertueux…) ;
- le **basculement vers une mobilité routière à faibles émissions** (véhicules électriques, hydrogène, réduction des vitesses autorisées…).

Les principaux enjeux sont :

- d'accompagner **l'évolution progressive des pratiques et usages ;**
- de développer les **infrastructures et dispositifs adaptés** que ce soit pour le développement des **modes actifs,** pour la pratique des **transports en communs** ou pour **l'intermodalité ;**
- de décloisonner le monde des transports, en particulier en **intégrant pleinement la problématique des transports à l'aménagement du territoire ;**
- **d'accompagner la transition vers des véhicules à faibles émissions** via des mesures incitatives (aide à l'acquisition) et réglementaires (zones à faibles émissions mobilité), et par le développement d'infrastructures (bornes de recharge) ;
- d'intégrer des espaces logistiques en cœur de ville pour **limiter l'impact du transport de marchandises.**

Réduire et optimiser la circulation routière

Développer l'usage des modes actifs (vélo, marche…)

- **Sécuriser et adapter les équipements et les pratiques**, via notamment :
  - la résorption des discontinuités d'aménagements cyclables ;
  - l'aménagement d'espaces de stationnements pour vélos les plus sécurisés possibles ;
  - une signalisation adaptée.
- **Encourager l'adoption régulière de modes actifs** (vélo, marche…)

Optimiser l'usage du véhicule et des infrastructures

- Accompagner le **changement dans les pratiques de mobilités** (covoiturage, autopartage, télétravail) notamment dans le cadre de plans de mobilité employeur
- **Sensibiliser** les citoyens et les collectivités à l'**impact** du transport routier
- Faciliter l'**intermodalité** (parcs relais en périphérie des villes, offres de transport groupées…), également pour le transport de marchandises
- Créer des **voies dédiées au covoiturage, bus, véhicules à faibles émissions**
- Promouvoir l'**innovation dans la mobilité**

Intégrer pleinement la mobilité dans les problématiques d'aménagement

en particulier, dans le cadre du développement du Grand Paris Express

- **Rapprocher** bureaux, logements, activités commerciales et industrielles et endiguer l'étalement urbain, pour **limiter les besoins en mobilités**
- Optimiser le remplissage des camions et utilitaires par un **maillage approprié en entrepôts et espaces logistiques urbains**

Développer les véhicules à faibles émissions et infrastructures associées

- Développer l'utilisation de **véhicules électriques, bioGNV et hydrogène**
  - **Mailler le territoire en infrastructures de recharge et stations**

Réduire l'impact du trafic routier sur la qualité de l'air

- Accompagner la Métropole du Grand Paris et les collectivités concernées au **renforcement de l'efficacité de la zone à faibles émissions mobilités**
- Intégrer l'**enjeu qualité de l'air dans l'urbanisme** à proximité des grands axes routiers

Quelques exemples d'actions 2024

Modes actifs	
Animer le réseau vélo regroupant les principaux acteurs de la mobilité travaillant sur le vélo : - organiser des événements autour du vélo à destination des collectivités territoriales et des services de l'État - recenser/présenter les outils à disposition des collectivités pour mettre en œuvre leur politique cyclable (stationnement, infrastructures, services, etc.) - recueillir et partager les retours d'expérience de collectivités	**DRIEAT** **Préfecture de région** **ADEME** **Cerema**
Mobilité électrique	
Élaborer et diffuser un guide de bonnes pratiques sur les SDIRVE et communiquer sur les aides	**DRIEAT**
Qualité de l'air	
Suivre et accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité franciliennes : préparer l'interdiction des Crit'Air 3 (échéance du 1er janvier 2025)	**ADEME** **DRIEAT** **DIRIF** **Préf. de dép.**
Transversal	
Accompagner les projets en lien avec les JOP 2024 : - assurer l'accessibilité des sites olympiques et paralympiques à vélo - mettre en place une flotte de véhicules décarbonée pour la cérémonie d'ouverture - verdir la flotte fluviale	**ADEME** **DRIEAT** **Préfecture de région**

Retrouvez l'ensemble des actions en scannant le QR code ci-contre ou en cliquant ici.

Enjeux et priorités
Accompagnement des territoires

Accroître la lisibilité des priorités et de l'action de l'État

L'ensemble des services de l'État sont amenés à émettre des **avis sur différents documents qui concourent à la mise en œuvre de la transition énergétique** : PCAET, documents d'urbanisme, évaluation environnementale, projets… Ces avis se doivent d'être **cohérents** : il est donc indispensable que chaque service s'approprie les priorités de l'État en matière de transition énergétique pour l'Île-de-France. L'enjeu porte également sur la **connaissance de ces priorités par les collectivités et les porteurs de projets**, afin qu'elles soient pleinement intégrées dans leurs plans, programmes ou projets.

Être à l'écoute des territoires

Afin d'avoir une connaissance accrue des spécificités des territoires et d'améliorer leur prise en compte, **la remontée d'informations depuis les territoires vers les services de l'État et l'ADEME est primordiale**. Elle permet en outre de pouvoir valoriser les actions menées localement. C'est notamment via les **communautés départementales de la transition énergétique (CDTE)**, dont l'État est l'un des pilotes, que peuvent être recensés les besoins des collectivités, identifiés les freins à la transition énergétique, et partagés les retours d'expérience sur les actions mises en œuvre.

Apporter un appui technique, réglementaire et financier aux collectivités

L'État s'engage à **accompagner les collectivités pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer leurs plans climat air énergie territoriaux** (PCAET), et **mener des actions en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration de la qualité de l'air.** Cet accompagnement passe par l'animation de réseaux, l'organisation de colloques ou encore par la mise à disposition de données. Il consiste également à faire connaître les **nombreux dispositifs d'aides financières en place, afin de faciliter leur mobilisation.**

Priorités franciliennes

Mobiliser les territoires

Mettre en relation les acteurs de la transition énergétique du territoire

- À l'échelle départementale, via les communautés départementales de la transition énergétique (CDTE)
- Sur certains thèmes, et tant que de besoin (rénovation énergétique, réseaux de chaleur, qualité de l'air…)
- Pour faire émerger des projets de territoire et aboutir à une contractualisation

Accompagner la montée en compétences des collectivités sur les sujets de la transition écologique pour faciliter le passage à l'action

Favoriser la prise en compte des enjeux régionaux, en tenant compte des spécificités du territoire

- Faire connaître la présente feuille de route
- Intégrer les priorités définies par la feuille de route dans les avis de l'État

Valoriser les retours d'expérience des acteurs locaux sur les actions menées en faveur de la transition énergétique

Valoriser les données de la transition énergétique

Faciliter l'accès aux données énergétiques pour les acteurs franciliens

- Suivre et diffuser des indicateurs régionaux de la transition énergétique, en lien avec le ROSE
- Favoriser l'accès aux données énergétiques locales et leur utilisation notamment dans l'élaboration des PCAET et autres projets de transition énergétique
- Renforcer l'observation statistique sur certains indicateurs, en lien avec les acteurs concernés et en favorisant les remontées locales d'information

Faciliter l'accès aux financements

Rendre plus lisible l'offre de financements

Diffuser de façon proactive les appels à projets en cours aux acteurs concernés (collectivités, associations, entreprises)

Quelques exemples d'actions 2024

Accompagnement des collectivités	
Renforcer l'accompagnement des EPCI dans la réalisation et mise en œuvre de leur PCAET : définition d'une stratégie d'accompagnement en fonction des enjeux, mise à jour des guides, réunions bilatérales et animation du réseau des correspondants **Mettre en place le Réseau élus pour Agir**, avec des temps forts et/ ou la diffusion d'informations sur les sujets de la transition énergétique **Accompagner les collectivités engagées pour la qualité de l'air** avec notamment la finalisation et mise à disposition du référentiel qualité de l'air et du plan de formation associé, et le démarrage de la démarche expérimentale d'accompagnement pour 2 à 4 collectivités volontaires	**ADEME** **DRIEAT** **UD, DDT**
Planification régionale	
Piloter la révision du SRCAE avec le Conseil régional, pour une adoption début 2025 : - coordonner les pilotes des différentes thématiques et l'élaboration du document - articuler l'exercice du SRCAE avec celui de la COP régionale ainsi que de ceux de révision de la PPE, de la SNBC et du SDDR de RTE **Organiser la COP régionale :** Cet exercice, ayant pour but de mobiliser les collectivités dans la décarbonation de l'ensemble des activités humaines, sera composé de phases de diagnostic, de débats, et aboutira à l'été 2024 à une feuille de route d'actions des collectivités à l'horizon 2030.	**DRIEAT** **Préfecture de région** **ADEME**

Retrouvez l'ensemble des actions en scannant le QR code ci-contre ou en cliquant ici.